

# Formulaire d'inscription de producteur de bleuets 2017



Bleuets NB Blueberries

SECTION 1 : Identification du producteur et du représentant désigné							
Nom légal du producteur (nom du propriétaire unique ou nom d'entreprise de la société en nom collectif, de la corporation ou de la coopérative)							
Adresse de voirie complète de l'entreprise							
Adresse postale complète de l'entreprise (si elle différente de la première)							
Téléphone – travail	Téléphone – cellulaire	Téléphone - autre	Télécopieur	Adresse de courriel			
Langue préférée de communication (en cocher une) :		<input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Aucune préférence					
Remplir si l'entreprise est une société en nom collective, une corporation ou une coopérative							
Type d'entreprise (en cocher un) :	<input type="checkbox"/> Société en nom collectif <input type="checkbox"/> Corporation <input type="checkbox"/> Coopérative						
Noms des propriétaires et pourcentage de la propriété/part de chacun (utiliser une autre feuille au besoin)							
Nom		Pourcentage		Nom		Pourcentage	
Nom		Pourcentage		Nom		Pourcentage	
En vertu du Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux bleuets – Loi sur les produits naturels, une corporation, une société en nom collectif ou une coopérative cultivant le bleuet sur un terrain d'au moins deux hectares et qui désire voter ou être élu comme membre de BNBB doit nommer un seul dirigeant/actionnaire, partenaire ou dirigeant principal, dépendant du cas, comme représentant désigné.							
Nom du représentant désigné (RD)		Nom postale complète du représentant désigné (RD)					
Téléphone du RD – affaires	Téléphone du RD – cell	Téléphone du RD - autre	Télécopieur du RD	Adresse de courriel du RD			

SECTION 2 : Information sur la production		
Superficie consacrée actuellement à la production du bleuet	Superficie en voie d'aménagement	Superficie totale consacrée à la culture du bleuet
<input type="checkbox"/> acre <input type="checkbox"/> ha	<input type="checkbox"/> acre <input type="checkbox"/> ha	<input type="checkbox"/> acre <input type="checkbox"/> ha
Numéros d'identification (NID) des parcelles :	Numéros d'identification (NID) des parcelles :	
La superficie ci-dessous se trouve dans le (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :	<input type="checkbox"/> district 1 <input type="checkbox"/> district 2 <input type="checkbox"/> district 3	
En vertu du Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux bleuets – Loi sur les produits naturels, les producteurs habilités qui sont producteurs dans plusieurs districts ne peuvent voter que dans un district.	Le producteur ou le représentant désigné votera dans le (en cocher un seulement) :	
	<input type="checkbox"/> district 1 <input type="checkbox"/> district 2 <input type="checkbox"/> district 3	

SECTION 3 : Déclaration et signature			
Je déclare, par les présentes, que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets. Je sais qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification de la part de BNBB et j'accepte de fournir les documents à l'appui, au besoin.			
J'accepte d'aviser BNBB des modifications aux renseignements ci-dessus dans les 14 jours du changement.			
Je comprends que les renseignements dans le présent formulaire sont recueillis par BNBB tel que permis par le Règlement concernant la gestion du Plan relatif aux bleuets – Loi sur les produits naturels. BNBB peut rendre ces renseignements disponibles à ses employés, agents et fournisseurs de service, qui doivent maintenir la confidentialité des renseignements. Les renseignements ne seront pas partagés à moins que la loi l'exige.			
Si un représentant désigné a été nommé : Je déclare que je suis autorisé à nommer le représentant désigné dont le nom est indiqué aux présentes; que cette nomination annule les nominations précédentes; et que cette nomination demeure en vigueur jusqu'à tout autre avis écrit à BNBB.			
Nom (en caractères d'imprimerie)	Titre (en caractères d'imprimerie)	Signature	Date